

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,  
7 février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
EN EXERCICE : 27  
PRÉSENTS : 19  
PROCURATIONS : 4  
VOTANTS : 23  
POUR : 23  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS – Clémentin FIGUET – Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE Annie MONNERY - – Béatrice MOULIN-MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT – Jean-Pierre PODKOWA - Patrick RAMON - Emilie RATTON - Pascal ROUSSET - – Geneviève TABARET -Hélène TALARCZYK – Marie-Dolorès THUDEROZ - Claude VARENNES - Jérémie VIAL

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Yannick PAQUE) – Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT) Jessica ROSINET (pourvoir à Hélène TALARCZYK) - Kean SOLMAZ (pouvoir à Jérémie VIAL)

Etaient absents excusés : Madame et Messieurs Serge BERNARD – Yann FLAMANT - Willy GABRIEL - Ilyes TELALI -

Mme Hélène TALARCZYK a été élue secrétaire de séance

N° 2025-03

**OBJET DE LA DELIBERATION : Ouverture anticipée de crédits d'investissements avant le vote du budget**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1 relatif à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction M57 et la délibération du conseil municipal n°2022-107 instaurant la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu la délibération du conseil municipal n°2024-21 en date du 21 mars 2024 approuvant le budget principal 2024, avec un montant de 3 098 000 € voté en dépenses au sein de la section d'investissement,

Vu les crédits inscrits en section d'investissement au budget primitif 2024, ainsi que les différentes décisions modificatives votées au cours de l'exercice,

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2025 n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et que les premiers mandatements interviendront avant le vote de ce budget,

Considérant les besoins de crédits en investissement nécessaires au bon fonctionnement des services, compte tenu des projets d'investissement en cours,

Considérant que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 lors de son adoption,

Considérant que les crédits ouverts en dépenses d'investissement, déduction du chapitre 16 (395 000€) et des RAR, en 2024 s'élèvent à 2 048 046.96 €, le plafond de 25 % est donc de 188 738 €.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :**

**Approuve** l'autorisation d'ouverture de crédits par anticipation au budget primitif 2025 des crédits d'investissement suivants :

Chapitre	Article budgétaire	Intitulé	Crédits ouverts
21	21351	Pose d'un velux de désenfumage	7 500 €
21	2151	Installation pavés Place Yves Pagneux Rénovation voirie Rue Gutenberg	4 000 €
21	2158	Extincteurs	7 500 €
21	21828	Véhicule	10 000 €
21	21838	Matériel informatique	4 600 €
<b>TOTAL</b>			<b>33 600 €</b>

**Autorise** Monsieur le Maire, dès ce jour et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, non objet d'autorisations de programme, dans la limite des montants ci-dessus détaillés.

**S'engage** à reprendre les crédits budgétaires ouverts dans le cadre de cette délibération lors du vote du budget primitif 2025.

Le Maire  
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.